



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis-clos le 6 juillet 2020, à 19 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Claude Gosselin, maire suppléant.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Assiste également à la séance, la directrice générale par intérim Nicole Renaud, qui agit comme secrétaire de la séance.

M. Michel Brisson assiste à cette séance du conseil malgré le fait qu'il soit en convalescence et il a demandé au maire suppléant M. Claude Gosselin de présider l'assemblée.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Claude Gosselin, maire suppléant, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE
3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er juin 2020 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2020
4. APPROBATION DES COMPTES
- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Décompte # 4 – Réfection du poste de pompage Vézina
- 4.3 Autorisation de payer la facture de la Commission scolaire des Samares pour l'utilisation des locaux
5. CORRESPONDANCE
6. DÉPÔT DE RAPPORTS
- 6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2020)
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. AFFAIRES DIVERSES
- 8.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er août au 30 novembre 2020
- 8.2 Adoption du Règlement 645-2020 concernant le traitement des élus et abrogeant le règlement 579-2015
- 8.3 Cession pour fins de parc
- 8.4 Avis de non-conformité du ministère des Transports - Demande d'extension délai (Covid-19)
- 8.5 Travaux d'amélioration au parc Desjardins phase 2 - Aménagement paysager gourmand
- 8.6 Parcours d'arts en milieu rural – Choisir parmi les 8 œuvres retenues par la MRC pour Saint-Esprit
- 8.7 Renouvellement de deux (2) ans au contrat de service pour déneigement, fourniture et épandage d'abrasifs sur les chemins, rues, trottoirs et bordures de rues de la municipalité de Saint-Esprit pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022
- 8.8 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 6 263 391, 71-73 rue Principale – entretien/réparation du bâtiment principal
- 8.9 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 462, 28 rue Principale – construction d'un nouveau bâtiment principal
- 8.10 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur les lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108 et 6 299 109 – construction d'un ensemble d'immeubles à logements (5 bâtiments distincts)
- 8.11 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 388, 37 rue Principale – construction d'un bâtiment accessoire



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

8.12 Réactiver demande d'étude au MTQ – résolution 2018-06-180, solution de type carrefour giratoire à l'intersection de la route 125 et de la rue Saint-Isidore

9. VARIA

9.1 Autorisation achat de 2 panneaux, dossier régional - Mobilité 125

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-07-152

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. **AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant que le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire au 8 juillet sur tout le territoire québécois;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant que lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentement et de préserver le caractère secret du vote;

Considérant que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, soit abrogé.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

2020-07-153

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

De publier un avis sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel à reception@saint-esprit.ca

De publier un compte rendu de la teneur des discussions et du résultat des délibérations sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE.



3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er juin 2020 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2020**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent les avoir reçus et lus.

2020-07-154

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Brisson
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 comme présentés.

ADOPTÉE.



4. **APPROBATION DES COMPTES**

4.1 **Comptes à payer**

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 30 juin 2020 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que des explications supplémentaires ont été fournies concernant les chèques 011387, 011384 et 011369;

Pour ces motifs et en conséquence de ce qui précède,

2020-07-155

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 juin 2020 totalisant **296 937.05 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 juin 2020, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **328 266.88 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

4.2 Décompte # 4 – Réfection du poste de pompage Vézina

Considérant le contrat portant le numéro HM-201904-111 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et Pompes Villemaire pour les travaux de réfection du poste de pompage Vézina ;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise datée du 31 mai 2020;

Considérant la recommandation de paiement de la firme de surveillance Parallèle 54 du 15 juin 2020, au montant de 11 192.54 \$ taxes incluses;

Considérant la retenue contractuelle de 10 %.

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-07-156

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER tel que recommandé par la firme de surveillance au dossier, Parallèle 54, le paiement du décompte progressif # 4 à l'entreprise *Pompes Villemaire* au montant de **11 192.54 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-05001-725, financé par le règlement d'emprunt 629-2019, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 4.3 Autorisation de payer la facture de la Commission scolaire des Samares pour l'utilisation des locaux

2020-07-157

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro CSS-000000665 du 16 juin 2020 de la *Commission scolaire des Samares* au montant de **21 552.06 \$ taxes incluses**, pour les coûts estimés pour l'utilisation des locaux selon le protocole d'entente signé, et ce, pour l'année 2019-2020.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, au poste budgétaire **02-70120-522** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

5. CORRESPONDANCE

Le maire suppléant indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 11 et 29 juin 2020.

~~~~~

## 6. DÉPÔT DE RAPPORTS

### 6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2020)



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

## DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de juin 2020.

~~~~~

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes qui en auraient fait parvenir par courriel, à la municipalité, tel que publicisé sur notre site internet et notre page Facebook puisque cette séance se tient à huis clos en vertu des mesures gouvernementales de confinement liées à la COVID-19.

Aucune question n'est portée à l'attention du conseil municipal.

~~~~~

## 8. AFFAIRES DIVERSES

### 8.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2020

2020-07-158

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**DE NOMMER** monsieur Richard Pitre à titre de maire suppléant ainsi que substitut au conseil de la MRC de Montcalm pour le prochain quadrimestre débutant le 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 novembre 2020.

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la MRC de Montcalm.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.2 Adoption du Règlement 645-2020 concernant le traitement des élus et abrogeant le règlement 579-2015

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 ;

Considérant la publication d'un avis public en date du 8 juin 2020;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant cette séance-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Considérant les circonstances de la COVID-19, une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public, disponible sur le site internet ou sur demande par courriel et téléphone à la mairie;

Considérant que certaines précisions ont été apportées aux articles 4, 6 et 7 afin d'en faciliter leur application tout en minimisant leur interprétation, ne changeant en rien l'essence du règlement.

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-07-159

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET Monsieur Claude Gosselin, maire suppléant, vote pour et demande que le vote de chaque membre du conseil soit enregistré :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Ont voté pour : M. Michel Brisson maire, M. Ricky Soly conseiller siège no. 2, Mme Sandra Cardin conseillère siège no. 3, Mme Ginette Brien conseillère siège no. 5 et, M. Maxime Villemaire conseiller siège no. 6 et

RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER le Règlement 645-2020 concernant le traitement des élus et abrogeant le règlement 579-2015.

ADOPTÉE.



8.3 Cession pour fins de parc

Considérant les conditions d'approbation du tracé de rue aux termes de la résolution 2020-06-146 stipulant que le conseil juge opportun d'établir un espace réservé à des fins de parcs ou de terrain de jeux pour le nouveau développement projeté;

Considérant l'étude d'implantation de Michel Tellier, architecte portant le numéro de dossier mta: 1052-2020-50 datée du 1^{er} juillet 2020;

Considérant que l'emplacement de la zone parc identifiée par la parcelle no.15 dans l'étude d'implantation ci-haut décrite convient à l'établissement d'un parc ou d'un terrain de jeux;

Considérant la superficie de 1456,7 m² proposée par le promoteur suite à la reconfiguration du projet de lotissement du secteur afin d'y inclure un espace réservé aux fins d'aménagement par la municipalité d'un parc ou d'un terrain de jeux;

2020-07-160

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER la proposition du promoteur quant à la localisation du terrain à céder à la municipalité ainsi qu'à sa superficie, laquelle parcelle devra faire l'objet d'un plan modifié scellé par un arpenteur-géomètre comme condition préalable à toute subdivision du lot à développer.

ADOPTÉE.



8.4 Avis de non-conformité du ministère des Transports - Demande d'extension délai (Covid-19)

**M.T.Q. Avis de non-conformité Permis de voirie n° 8807-10-19-278
Enseignes de la Municipalité de Saint-Esprit**

Considérant le dossier lié au permis d'accès à une route # 8807-10-19-278;

Considérant que le 23 avril 2020, votre Ministère nous a accordé un délai pouvant aller au 23 juillet 2020;

Considérant que dans les circonstances actuelles de confinement imposées par la COVID-19, et ce, malgré notre engagement, il est difficile pour notre fournisseur de respecter cette date butoir;

Considérant qu'il nous importe de respecter les ententes prises avec votre Ministère et d'apporter les corrections nécessaires au respect des clauses de la permission de voirie qui nous a été accordée;

POUR TOUS CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

2020-07-161

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Brisson
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER au Ministère des transports de nous accorder un délai supplémentaire de 45 jours pour les travaux à exécuter visant les corrections demandées.

ADOPTÉE.



8.5 **Travaux d'amélioration au parc Desjardins phase 2 - Aménagement paysager gourmand**

Considérant la résolution 2019-03-082 autorisant le dépôt d'une demande au Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant la demande de proposition à quatre (4) entreprises spécialisées dans l'aménagement de paysage gourmand;

Considérant qu'une seule entreprise a offert une proposition, soit l'entreprise Paysage Gourmand, en date du 1^{er} juillet 2020;

2020-07-162

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER l'entreprise *Paysage Gourmand* pour voir à la production d'un plan d'aménagement et aux travaux d'aménagement à la fois ornemental, comestible et d'entretien minimal et ce pour la somme approximative de 9 500 \$ plus taxes;

DE MENTIONNER à l'entreprise Paysage Gourmand que le plan d'aménagement ainsi que les plants le composant, devront au préalable recevoir l'approbation du conseil municipal.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-08002-721 et d'en autoriser le paiement. Ces travaux seront financés par le FDT à 80 % tel que prévu.

ADOPTÉE.



8.6 **Parcours d'arts en milieu rural – Choisir parmi les 8 œuvres retenues par la MRC pour Saint-Esprit**

Considérant qu'il y a lieu de choisir parmi les 8 œuvres retenues par la MRC, celle qui aura pignon sur rue dans notre municipalité;

Considérant que le conseil municipal a examiné chacune des 8 œuvres proposées et en toute démocratie a retenue l'œuvre s'étant méritée le plus de voix favorables;

Pour ces motifs et en conséquence de ce qui précède :

2020-07-163

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE CHOISIR la proposition G intitulée *Souffle fertile*.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

8.7 Renouvellement de deux (2) ans au contrat de service pour déneigement, fourniture et épandage d'abrasifs sur les chemins, rues, trottoirs et bordures de rues de la municipalité de Saint-Esprit pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022

Considérant la résolution 2017-08-248 mandant *Les Sables Fournel et fils inc.* pour le contrat de déneigement, de fourniture et d'épandage d'abrasifs sur les chemins, rues, trottoirs et bordures de rues de la municipalité de Saint-Esprit pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

Considérant que, selon le devis, le contrat peut être renouvelé à une (1) reprise par résolution du conseil municipal et d'un maximum d'années ne pouvant pas excéder le nombre d'années adjudgées lors du contrat initial;

Considérant la proposition écrite du fournisseur actuel datée du 23 juin 2020;

Considérant que pour l'année ou les années subséquentes au contrat initial, les prix détaillés au bordereau de soumission seront majorés de la somme des indices d'ensemble des prix à la consommation de Statistique Canada (IPC) pour le Québec mesurées pour chacune des années du contrat, à la date anniversaire de celui-ci (IPC de septembre);

Considérant la prestation de service des trois années passées effectuée à satisfaction;

Considérant la recommandation favorable de Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement;

2020-07-164

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE RENOUVELER le contrat pour deux (2) ans avec *Les Sables Fournel et fils inc.*, selon les termes prévus au devis, les prix étant majorés de la somme des indices d'ensemble des prix à la consommation de Statistique Canada (IPC) pour le Québec mesurées pour chacune des années du contrat, à la date anniversaire de celui-ci (IPC de septembre).

Que cette dépense soit affectée aux activités fonctionnement, poste budgétaire 02-33000-443.

ADOPTÉE.



8.8 Demande de permis assujéti au règlement relatif au PIIA sur le lot 6 263 391, 71-73 rue Principale – entretien/réparation du bâtiment principal

Considérant que le projet consiste à la réparation et au remplacement d'une partie du revêtement extérieur, refaire l'escalier et le balcon arrière, réparation de la galerie avant du bâtiment principal et remplacer la porte du garage;

Considérant que ce projet est assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2020-07-165

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER le projet d'entretien/réparation du bâtiment principal sur le lot 6 263 391 en **RECOMMANDANT** de remplacer la couleur du balcon avant par une couleur de la palette de couleurs historiques des fabricants de peinture (ex : collection HC de Benjamin Moore).



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 2 août 2020.

ADOPTÉE.



8.9 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 462, 28 rue Principale – construction d'un nouveau bâtiment principal

Considérant que le projet consiste à la construction d'un nouveau bâtiment principal à un étage;

Considérant que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2020-07-166

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER le projet de construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 2 540 462 tel que demandé.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 19 juillet 2020.

ADOPTÉE.



8.10 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur les lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108 et 6 299 109 – construction d'un ensemble d'immeubles à logements (5 bâtiments distincts)

REPORTÉE MANQUE D'INFORMATION.



8.11 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 388, 37 rue Principale – construction d'un bâtiment accessoire

Considérant que le projet consiste à la construction d'un bâtiment accessoire;

Considérant que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2020-07-167

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER le projet de construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 2 540 388 tel que demandé.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 15 août 2020.

ADOPTÉE.



8.12 Réactiver demande d'étude au MTQ – résolution 2018-06-180, solution de type carrefour giratoire à l'intersection de la route 125 et de la rue Saint-Isidore

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Esprit, par l'entremise de la résolution 2018-06-180, a demandé au MTQ de considérer une solution de type carrefour giratoire à l'intersection de la route 125 et de la rue Saint-Isidore.

Considérant que le problème lié à la circulation persiste et s'accroît continuellement;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

2020-07-168

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ACTUALISER notre demande auprès du Ministère des Transports à l'effet de valider la faisabilité d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route 125 et de la rue St-Isidore à Saint-Esprit.

ADOPTÉE.



9. VARIA

M. Michel Brisson demande l'ajout d'un item.

9.1 Autorisation achat de 2 panneaux, dossier régional - Mobilité 125

2020-07-169

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Brisson
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER l'achat de deux panneaux coroplasts 4 x 8 : Mobilité 125 au coût unitaire de 160 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Nicole Renaud,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, l'ordre du jour est épuisé.

2020-07-170

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



- Original signé -

*Claude Gosselin
Maire suppléant et
Président d'assemblée*

- Original signé -

*Nicole Renaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim*

Je, Claude Gosselin atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

*Claude Gosselin,
Maire suppléant et Président d'assemblée*



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

PUBLIER SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ COMPTE RENDU DE LA TENEUR DES DISCUSSIONS ET DU RÉSULTAT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 06 JUILLET 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Esprit siège en séance ordinaire ce 06 juillet 2020 à la salle du conseil suivant les normes gouvernementales de distanciation sociale et ce, à huis clos.

Sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1, maire suppléant
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6
- Michel Brisson, maire.

Par la suite, il est fait constat des présences et du quorum par M. le maire-suppléant Claude Gosselin.

Assiste également à la séance, la directrice générale par intérim Nicole Renaud, et agit comme secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 19 h

M. Michel Brisson assiste à cette séance et demande au maire suppléant M. Claude Gosselin de présider l'assemblée.

M. Claude Gosselin déclare la séance ouverte.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Brisson s'informe si tous les élus ont bien reçu la semaine dernière, toute la documentation concernant cette séance.

2. AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER

N. Renaud informe les membres du conseil qu'étant donné que nous ne pouvons enregistrer les séances et mettre en ligne, elle doit produire et mettre en ligne un compte rendu des délibérations tenues.

En fin de journée l'ADMQ a transmis un communiqué à l'effet que nous pouvons maintenant tenir les séances devant public en autant que nous puissions respecter les règles de distanciation, trop à la dernière minute pour pouvoir le faire. Prendre arrangement pour la prochaine séance du conseil.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits.

4. APPROBATION DES COMPTES

4.1 Comptes à payer

Il fut demandé des explications additionnelles concernant le chèque 011387.

6 voyage de planage afin de finaliser l'aménagement dudit terrain.

Ch. 011369 achat du panneau de vitesse (radar) signalisation.

Ch. 011384 Mensualité surveillance signalisation – Éboulis Riv. Nord.

M. Brisson demande un suivi concernant l'entretien plate-bande carrefour giratoire. Les mauvaises herbes prennent le dessus.

4.2 Décompte #4 – Réfection du poste de pompage Vézina

Pas de commentaires additionnels.

4.3 Autorisation payer la facture de la Commission Scolaire des Samares pour l'utilisation des locaux



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

M. Brisson demande de vérifier si notre facturation est acheminée à la Commission Scolaire, habituellement les montants sont presque similaires. N. Renaud, Oui Catherine m'a dit que cela avait été fait, je vais revérifier.

5. CORRESPONDANCE

Constat du dépôt des correspondances en date du 11 et 29 juin dernier, aucun commentaire additionnel.

6. DÉPÔT DES RAPPORTS

*6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2020)
15 permis divers ont été déposés.*

Mme Cardin mentionne qu'elle a obtenu son permis pour l'installation d'une piscine il y a quelque temps, et constate que ce n'est pas dans la liste des permis émis. Elle demande de vérifier afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS des contribuables, huis clos.

N. Renaud mentionne qu'aucune question concernant cette séance n'a été adressée par courriel au conseil municipal.

8. AFFAIRES DIVERSES

*8.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er août au 30 novembre 2020
L'ordre habituel est suivi, nomination de M. Richard Pitre.*

8.2 Adoption du Règlement 645-2020 concernant le traitement des élus et abrogeant le règlement 579-2015

Obligation particulière d'enregistrer le vote majoritaire absolu des membres du conseil, ce qui fut fait ainsi que celui du maire.

Le règlement adopté est identique dans l'essentiel à celui du projet déposé, quelques modifications cléricales mineures ont été apportées afin d'en faciliter l'application et éviter l'interprétation.

8.3 Cession pour fins de parc

Conforme aux directives du conseil, lecture du libellé déposé par M. Jean-François Boileau et adoption.

8.4 Avis de non-conformité du ministère des Transports - Demande d'extension délai (Covid-19)

Enseignes de bienvenue, délai additionnel 45 jours, fermeture du bureau, difficulté à faire exécuter les travaux en temps de pandémie etc.

8.5 Travaux d'amélioration au parc Desjardins phase 2 - Aménagement paysager gourmand

Dossier subventionné MRC Phase 2, autorisation et le plan ainsi que les plants choisis devront au préalable recevoir l'approbation du conseil.

8.6 Parcours d'arts en milieu rural – Choisir parmi les 8 œuvres retenues par la MRC pour Saint-Esprit

La proposition G, Souffle Fertile est retenue, démocratiquement, cordialement, lors de la plénière tenue avant l'assemblée. Mme Cardin a soumis à l'approbation des membres du conseil à main levée les 8 projets, le projet ayant obtenu le plus de vote est la proposition G, Souffle Fertile.

8.7 Renouvellement de deux (2) ans au contrat de service pour déneigement, fourniture et épandage d'abrasifs sur les chemins, rues, trottoirs et bordures de rues de la municipalité de Saint-Esprit pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022

Autorisation pour accepter l'offre de renouvellement. Ne pas oublier de mentionner au contrat qu'aucun chargement ne sera permis avant 21 heure. Déjà mentionné à M. Boileau lors du compte rendu de la dernière séance du conseil.

8.8 Demande de permis assujéti au règlement relatif au PIIA sur le lot 6 263 391, 71-73 rue Principale – entretien/réparation du bâtiment principal

Pas de discussion additionnelle, tel que recommandé par le CCU.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

- 8.9 *Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 462, 28 rue Principale – construction d'un nouveau bâtiment principal*
Le projet déposé à l'étude est similaire à celui déposé l'année dernière, le demandeur pourra aller de l'avant avec sa demande de permis.
- 8.10 *Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur les lots 6 219 171, 6 219 172, 6 219 173, 6 299 108 et 6 299 109 – construction d'un ensemble d'immeubles à logements (5 bâtiments distincts)*
Le projet est reporté, il n'est pas refusé. Il est fait mention que chaque fois que nous demandons des devoirs additionnels au propriétaire, cela engendre aussi des dépenses additionnelles. Certains membres trouvent que le Comité va un peu loin dans ses demandes et recommandations.
- 8.11 *Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 388, 37 rue Principale – construction d'un bâtiment accessoire*
Aucun autre commentaire.
- 8.12 *Réactiver demande d'étude au MTQ – résolution 2018-06-180, solution de type carrefour giratoire à l'intersection de la route 125 et de la rue Saint-Isidore*
Il y a un bon problème de circulation, il est suggéré de faire l'essai comme il est courant de le faire d'un (gendarme) de la circulation, cela est efficace et beaucoup moins dispendieux que d'élargir les routes, en construire de nouvelles et/ou ajouter des carrefours giratoires.
S'en suit une longue discussion concernant le dossier du prolongement de l'autoroute 25, en attente depuis plus de 40 ans.

Divers Membres du conseil :

Il est discuté :

Des TEMPO toujours en place à ce temps-ci de l'année
Travaux de construction effectués sans permis
Bâtiment agricole, zone résidentielle
Dossier Mobilité 125

9. VARIA

M. Brisson : Dossier Mobilité 125. Autorisation pour achat de 2 panneaux par Municipalité pour publiciser le projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE 20 h 45

- Original signé -

Nicole Renaud
Directrice générale par intérim